

# DE POPULORUM PROGRESSIO À NOS JOURS

## POINT DE VUE DE L'AMÉRIQUE LATINE

par Franz J. Hinkelammert

*Né en Allemagne en 1931, l'auteur a fait des études d'économie. Depuis 1963, il a travaillé en Amérique Latine, au Chili d'abord, puis en Amérique Centrale. Membre de l'équipe du DEI (Département Œcuménique de Recherches) de San José, au Costa Rica, d'où il accompagne la praxis et la réflexion des communautés de base, Franz J. Hinkelammert a écrit de nombreux articles et livres<sup>1</sup>.*

*Le présent article souligne les grands axes de l'enseignement social depuis Vatican II. S'appuyant sur Populorum Progressio et Laborem Exercens, il présente les grandes orientations données par l'Église et les commente avec une sensibilité fortement marquée par les expériences sud-américaines.*

---

### L'ENCYCLIQUE DE PAUL VI

#### **priorité à l'homme**

Paul VI y expose une vision renouvelée du développement évalué en termes de croissance, non seulement économique, mais aussi sociale et culturelle: « avoir plus pour être plus » (6). C'est ce qu'il appelle le « développement intégral », au service de la promotion de « tout homme et tout l'homme » (14).

Ce faisant, il remet à jour les réflexions en cours, en Amérique Latine et ailleurs, sur la question sociale. Celle-ci, constate-t-il, a pris une dimension mondiale car « les peuples de la faim interpellent aujour-

*d'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence» (6). Une même aspiration habite le cœur de tous nos contemporains: « être affranchis de la misère, trouver plus sûrement la santé, un emploi stable, participer davantage aux responsabilités, hors de toute oppression, à l'abri de situations qui offensent leur dignité d'hommes, être plus instruits, en un mot faire, connaître, et avoir plus pour être plus » (6).*

L'encyclique établit un lien entre cette exigence du développement intégral et l'enseignement traditionnel sur le bien commun et la justice: *« Si la terre est faite pour fournir à chacun les moyens de sa subsistance et les instruments de son progrès, tout homme a donc le droit d'y trouver ce qui lui est nécessaire » (22).*

La pensée de Paul VI s'appuie ici sur l'enseignement social de *Gaudium et Spes* tout en préparant le terrain à la réflexion plus systématique de Jean Paul II. Paul VI voit le *« développement intégral »* comme un devoir issu du droit fondamental qu'est le droit à la vie. C'est un *« droit inconditionnel et absolu »*, qui inclue le droit à la résistance aux droits privés indûment acquis, affirme avec force le pape s'appuyant sur saint Ambroise: *« Ce n'est pas de ton bien que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu l'arroges. La terre est donnée à tout le monde, et pas seulement aux riches » (23).*

### **mise en cause du capitalisme**

L'encyclique met en rapport le système capitaliste avec les origines du sous-développement. Elle insiste sur le fait que l'industrialisation n'est pas la cause du sous-développement mais, bien au contraire, une condition pour que le développement intégral puisse avoir lieu. C'est sa soumission au gain, en tant que *« motif essentiel du progrès économique »* qui crée le sous-développement.

Ce qui était vrai pour le capitalisme des années 70 dont parle le texte pontifical, l'est a fortiori pour le capitalisme actuel dont les orienta-

1/ *Las armas ideológicas de la muerte*, San José 1977; *Crítica de la razón utópica*, San José 1984; *Democracia y totalitarismo*, San José 1987; *La fe de Abraham y el Edipo occidental*, San José 1991;

*Sacrificios humanos y sociedad occidental: Lucifer y la Bestia*, San José 1991; *El mapa del emperador*, San José, DEI, 1996.

tions et les conséquences sont encore plus néfastes dans les pays du Tiers Monde. Un changement s'impose de toute urgence dans le système économique et social et « *cette voie vers plus d'humanité demande effort et sacrifice* » (79).

## L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE JEAN PAUL II

### **dignité de la personne humaine**

Sa pensée peut être synthétisée en un corpus doctrinal plus élaboré. Me rapportant à *Laborem Exercens* de 1981, je m'efforcerai d'en restituer la tonalité de fond. Si, avant le concile, le pivot de la doctrine sociale était la propriété privée en lien avec l'être humain, désormais la personne en constitue le centre. On y insiste sur le fait que **l'être humain est sujet de sa vie** et que, en tant que sujet, il travaille. L'homme qui travaille est une personne, et en tant que personne, il est sujet de son travail, un sujet qui décide par lui même.

Ce sujet responsable vit en communauté avec les autres, tous appelés à la même dignité. Éboueur, intellectuel, chef d'entreprise, ouvrier, agriculteur ou président, tous ont cette même dignité en tant que sujets, y compris dans leur travail. Le travail doit servir à la réalisation de l'humanité de tous et de chacun. C'est pour cela que tous revendiquent, à juste titre, le droit de travailler et d'obtenir de leur travail le moyen de vivre dignement. Leur travail et les fruits qu'ils en tirent sont au service de leur dignité de personne humaine. C'est la condition sine qua non pour que la société soit humanisée, et elle l'est du fait d'une vraie solidarité entre les hommes. Il s'agit d'une solidarité existentielle, ontologique, pourrait-on dire. Les engagements volontaires de tous l'engendrent et en découlent.

### **primauté du travail sur le capital**

Cette vision du sujet dynamise toute action sur le monde extérieur et se répercute sur lui. Par son travail, l'être humain transforme le cosmos pour subvenir à ses besoins. La production et la distribution sont entièrement destinées à l'ensemble des sujets. *Chacun est appelé à être le véritable agent de cette transformation, son point de départ et d'arrivée.* Tel est le concept de sujet prôné par Jean Paul II. Il a quelque analogie avec celui de personne, mais il met au premier plan le travail

qui permet de subvenir aux besoins de tous. La propriété privée devient seconde.

La doctrine préconciliaire parlait du droit naturel à la propriété privée. Cette expression n'a plus cours dans l'enseignement postconciliaire. Disparaissent également la référence à une priorité du marché sur l'État, ainsi que celle d'une primauté du bien de l'individu sur celui du bien commun. Ce qui compte avant tout c'est la « *primauté du travail sur le capital* » et l'humanisation de la société qui en résulte.

### **au service de tout homme**

La doctrine préconciliaire avait du mal à concevoir la solidarité existentielle entre les hommes. L'enseignement postconciliaire la fonde et la consolide tout à la fois par sa conception du travail: *les fruits produits par tous le sont au bénéfice de tous*. Des relations de solidarité régissent tant la production que la distribution.

Le concept de bien commun se trouve dès lors profondément modifié. Avant le concile, la notion de bien commun sauvegardait la propriété privée et l'économie capitaliste de marché était susceptible de subvenir aux besoins de l'homme. Désormais la relation est inversée. Subvenir aux nécessités de tous devient le critère suprême de toute organisation sociale puisque chacun, par son travail, a droit, ainsi que tous les siens, à conduire sa vie dignement.

*Gaudium et Spes* définit le bien commun comme « *l'ensemble des conditions de la vie sociale* » (G.S 26) et considère la « *vie et les moyens nécessaires pour la vivre dignement* » comme « *premier* » élément du respect de l'être humain. De ce fait, la propriété privée perd sa suprématie et l'ensemble des institutions est remodelé au service du bien de chacun et de tous.

## **MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ**

### **équilibre marché-planification**

Le travail l'emporte sur le capital et la personne sur les biens. Le sujet humain finalise désormais toute institutionnalisation. Il en résulte une

autre formulation du principe de subsidiarité. Un nouvel équilibre entre les institutions doit être trouvé, en particulier entre le marché et la planification. C'est la condition indispensable pour avoir raison du chômage, de la paupérisation et de la dégradation de la nature. Les conditions de cet équilibre sont fondées sur le principe de subsidiarité de l'ensemble institutionnel tout entier au service de chaque homme et de tout homme.

D'après *Laborem Exercens*, cet équilibre marché-planification peut se rompre de deux manières: soit la propriété privée, et donc le marché, l'emporte sur la planification, soit un excès de planification conduit à une bureaucratie excessive qui paralyse les initiatives. Dans les deux cas, l'encyclique parle d' « *économisme* », de rupture de l'équilibre marché-planification, rendant impossible l'humanisation de la société. Le chômage, la paupérisation et la destruction de l'environnement s'ensuivent sans parler de la difficulté d'approvisionnement des marchés de proximité pour tous. Une telle problématique ne se limite pas à l'équilibre marché-planification: elle s'étend à toutes les institutions sociales qui gèrent les rapports entre activités publiques et activités particulières.

### **institutions sanitaires et éducatives**

Dans la hiérarchie des collectivités, chaque échelon doit bénéficier d'une considération à sa mesure, les plus petites unités, parfois les plus démunies, méritant une attention particulière. Les domaines de l'éducation ou de la santé en sont des exemples évidents. Il s'agit d'activités qui doivent atteindre tout le monde de façon universelle, sans discrimination aucune. L'importance des revenus ne saurait en ce secteur entrer en ligne de compte. Cela donne à la santé et à l'éducation publiques une importance capitale. Elles sont les seules aptes à assurer un service efficace et égal pour tous.

Cependant, elles restent aussi soumises au principe de subsidiarité. Si le service public l'emporte sur le privé et, dans de rares circonstances, l'exclut en raison de sa prétention à l'universel, il n'en demeure pas moins toujours voué à la promotion du sujet. Ainsi, pour le respect et la liberté des personnes, en des circonstances particulières, l'existence d'institutions privées continue à être justifiée. La recherche d'équilibre entre secteur public et privé est constante en matière d'éducation et de santé.

## **action humanitaire, mass media**

Il en va de même pour les institutions caritatives. Le service public d'assistance envers tous sera primordial, tandis que des conditions particulières commanderont la nécessité d'institutions privées. L'aide gratuite et spontanée, même celle de la Caritas, devra conjuguer ses efforts avec ceux du Ministère public d'assistance car, seule, elle demeure impuissante à satisfaire tous les besoins et à acheminer assez rapidement les secours aux endroits les plus névralgiques.

Des problèmes identiques sont soulevés à tous les niveaux institutionnels et l'équilibre à trouver n'est jamais atteint. Les mass media et autres moyens de communication exigent des accommodements particuliers. Ils atteignent, en effet, la vie quotidienne et interne des ménages. Leur puissance et leur impact imposent, au nom du respect de tous, des moyens efficaces de contrôle qu'aucune institution privée ne peut assurer.

## **centralisation et privatisation**

Les équilibres déjà évoqués impliquent une réflexion approfondie sur les rapports centralisation-privatisation. On identifie trop aisément centralisation avec intervention publique et décentralisation avec privatisation. L'enseignement postconciliaire relativise cette affirmation. Rien n'empêche, en effet, les pouvoirs publics de décentraliser et certains mécanismes privés d'intervention peuvent tout autant centraliser que décentraliser. Le Pape Pie XI disait la même chose dans son encyclique *Quadragesimo Anno*: «*On peut légitimement réserver aux pouvoirs publics certaines catégories de biens, en particulier ceux qui comportent une prépondérance économique telle qu'il n'est pas possible, sans mettre en danger le bien commun, de la laisser aux mains des particuliers*».

Cette position de Pie XI nous redit qu'il ne faut pas creuser de fossé entre la doctrine préconciliaire et l'enseignement postconciliaire. La nouveauté vient plutôt d'un changement de tonalité lié, en grande partie, au contexte actuel où certaines institutions privées concentrent une puissance redoutable d'intervention. Seul l'état est en mesure et en droit d'y mettre obstacle. Et que dire en ce temps de mondialisation où l'état lui-même est souvent dépassé par des «*forces anonymes*» agissant sans respect des frontières.

*Laborem exercens* veut pallier à toutes les retombées néfastes pour l'homme de certaines formes de centralisation comme de privatisation. Elle met en avant « l'argument personnaliste » et conteste « un système de centralisation bureaucratique excessive où le travailleur se perçoit davantage comme l'engrenage d'un grand mécanisme dirigé d'en-haut et – à plus d'un titre – comme un simple instrument de production que comme un véritable sujet du travail, doué d'initiative propre » (15).

S'appuyant toujours sur le même critère de discernement, Jean-Paul II poursuit : « Si nous acceptons que, pour certains motifs fondés, des exceptions puissent être faites au principe de la propriété privée – et, à notre époque nous sommes même témoins que, dans la vie, a été introduit le système de la propriété socialisée – l'argument personnaliste ne perd cependant pas sa force... On doit tout faire pour que l'homme puisse conserver, même dans un tel système, la conscience de travailler à son compte. Dans le cas contraire, il s'ensuit... des dommages qui ne sont pas seulement économiques mais qui atteignent tout l'homme » (15). Les « forces anonymes » pas plus que l'état n'ont le droit de tout faire. Le principe de subsidiarité qui gère les institutions est en toutes circonstances incontournable.

### **accéder à l'autonomie**

La conscience de soi et la liberté qui caractérisent celle-ci sont de fait le fruit du caractère humanisant des institutions sociales. Là se trouve le pivot central de l'enseignement postconciliaire : la personne humaine est *sujet autonome* ou doit le devenir si elle ne l'est pas. Aux institutions de promouvoir cette autonomie qui ne peut être réservée à quelques uns. Elle n'a rien d'élitiste et ne saurait être liée à des privilèges inaccessibles. L'économie capitaliste et certaines formes de propriété privées sont loin de la favoriser.

L'enseignement postconciliaire insiste : l'autonomie naît des droits sociaux garantis par une société humanisante, soucieuse de promotion pour tous. C'est à la société d'assurer tout ce qui conduit à la véritable conscience de soi qui définit le sujet libre et responsable : droit au travail, à une vie digne, à la santé, à l'éducation. Cela implique un système public, coopératif ou privé de propriété tel qu'il soit compatible avec les droits du sujet et les garantisse.

Le point-clé de cet enseignement est la personne humaine en tant que sujet d'humanité, conçu non seulement comme un « *moi unique* » mais aussi comme un « *nous de solidarité* », d'intersubjectivité. C'est du sujet en communauté que naît le bien commun finalisant la société vers la promotion de tous et de chacun. Grâce aux équilibres inter-institutionnels dont j'ai parlé, la personne advient dans son autonomie et acquiert les droits fondamentaux qui la garantissent. Le bien commun oriente ainsi toutes les institutions (état, marché, planification...) vers la promotion du sujet ainsi défini. La force humanisante de la société entière fonde la logique des majorités de droit.

### **une doctrine à mettre en œuvre**

Voici résumées, à gros traits, les orientations de l'enseignement social postconciliaire. Les impacts en sont encore peu perceptibles dans le monde actuel. Prises au sérieux elles sont source de remises en cause et de conflits. Aussi, de nombreux courants contraires s'efforcent de les neutraliser pour revenir à une doctrine préconciliaire. Même le pape Jean-Paul II éprouve parfois une certaine retenue à l'égard de concepts qu'il a lui-même introduits. Mais, de fait, il ne s'est jamais rétracté et continue à y croire. La peur des réformes à opérer entraîne souvent à réduire la portée de cet enseignement.

Reconnaissons pourtant qu'il existe dans toute sa rigueur, sa cohérence et ses exigences. C'est un apport substantiel dans la recherche de forces alternatives face à un capitalisme sauvage. La thèse de la force humanisante et de la maîtrise des équilibres interinstitutionnels de la société en est le moteur essentiel. C'est ce qu'on appelle en Amérique Latine la « *subjetividad de la sociedad* », c'est-à-dire une société composée de sujets et non d'hommes-outils.

*Franz J. Hinkelammert*

*D.E.I*  
*Apartado Postal 389-2070*  
*Sabanilla*  
*San José – Costa Rica*